

Acte de Nationalité du Navire

Ministère :

Ministère du Transport et de la Logistique

Service :

Enregistrement ou transfert de propriété des navires de commerce, de service et de plaisance

Documents requis :

- Formulaire de demande dûment rempli
- Autorisation préalable du Directeur de la Marine Marchande
- Certificat de radiation (original)
- Certificat d'importation délivré par les Douanes
- Statuts de la société ou carte d'identité nationale
- Attestation de conformité du chantier
- Facture originale, certificat de construction ou acte de vente
- Certificat de propriété délivré par le tribunal de commerce
- Formulaire d'engagement
- Dossier technique du navire.

Service chargé de la réception du dossier :

Direction de la Marine Marchande

Service chargé de la délivrance :

Direction de la Marine Marchande

Délai de traitement :

60 jours

Coût :

1 000 DH pour les navires de commerce, de service et de plaisance